

Expérimentation du questionnaire complémentaire au dossier de demande à la MDPH pour les personnes en situation de handicap liées à des altérations des fonctions mentales, cognitives, psychiques dont les troubles neuro-développementaux*



Présentation de l'expérimentation :

Afin d'améliorer la prise en compte des attentes et des besoins des personnes en situation de handicap liées à des altérations des fonctions mentales, cognitives, psychiques dont les troubles neuro-développementaux, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) lance une expérimentation de questionnaire complémentaire au dossier de demande à la MDPH sur votre territoire.



La diffusion du questionnaire complémentaire se déroulera **au cours du premier semestre 2023**.

A la suite de cette période, une évaluation de l'expérimentation sera réalisée et permettra d'améliorer le dispositif afin de le diffuser plus largement.



*Troubles du développement intellectuel, troubles du développement de la parole ou du langage, troubles du spectre de l'autisme, troubles spécifiques développementaux des apprentissages, trouble du développement de la coordination motrice, déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité,...

Expérimentation du questionnaire complémentaire au dossier de demande à la MDPH des personnes en situation de handicap liées à des altérations des fonctions mentales, cognitives, psychiques dont les troubles neuro-développementaux*



*Troubles du développement intellectuel, troubles du développement de la parole ou du langage, troubles du spectre de l'autisme, troubles spécifiques développementaux des apprentissages, trouble du développement de la coordination motrice, déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité,...

Source : CIM 11



Ce questionnaire complémentaire est composé de deux parties distinctes qui se complètent :

- **La partie 1**, intitulée « Volet 3 du certificat médical », à remplir par votre médecin
- **La partie 2**, intitulée « Impacts sur la vie quotidienne », à remplir par vous ou votre entourage (proche aidant, professionnel médical ou médico-social, etc.)

Les deux parties peuvent être remplies et envoyées indépendamment l'une de l'autre.



Le remplissage ce document n'est pas obligatoire pour faire une demande à la MDPH mais il est recommandé afin de permettre aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation de mieux cerner vos besoins en lien avec votre situation de handicap.

A partir des éléments fournis dans votre dossier de demande et dans votre questionnaire complémentaire, les professionnels de la MDPH vont déterminer les aides qui vous seraient utiles.

Ce questionnaire s'adresse aux publics adultes et enfants.



Afin d'évaluer au mieux cette expérimentation, une enquête de satisfaction en ligne est disponible à l'adresse suivante, (ou en scannant ce QR code) :

https://globaleysurvey.ey.com/jfe/form/SV_6RqUmVTdaDS8yH4

